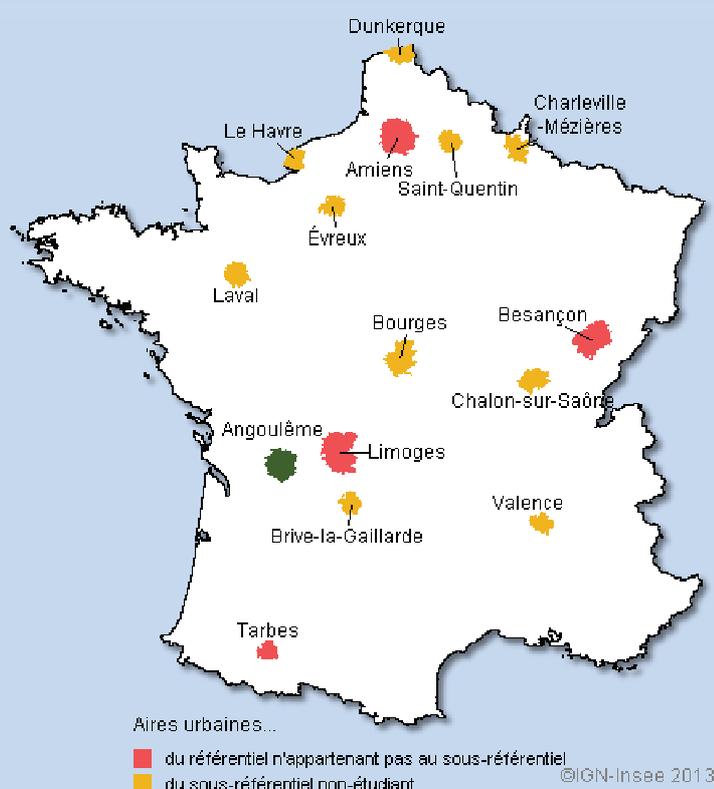


Méthodologie

Le référentiel

Un diagnostic de territoire a pour but de faire ressortir les atouts et les faiblesses d'un territoire, par rapport à d'autres territoires semblables. Il est donc indispensable d'utiliser un territoire de référence, un territoire « témoin », qui dispose de peu de caractéristiques singulières et de nombreuses caractéristiques communes avec l'aire urbaine d'Angoulême.

Illustration 38 – Les référentiels



Pour lisser les caractéristiques singulières de potentielles aires de référence, on compare l'aire urbaine d'Angoulême à un agrégat d'autres aires urbaines, et non à une seule aire. Cet agrégat est nommé « référentiel ». Le référentiel est composé de grandes aires urbaines de France métropolitaine qui respectent les critères suivants :

- Pôles non frontaliers
- Superficie supérieure à 600 km²
- Population comprise entre 100 000 et 300 000 habitants en 2010
- Industrie en 1975 entre 26 % et 46 % des emplois
- À proximité d'un arrêt du réseau TGV (mais pas nécessairement LGV)
- Taux de fonction touristique inférieur à 20 % (*voir définitions*)

Les bornes sont choisies afin d'équilibrer autant que faire se peut le référentiel sur le territoire français et pour équilibrer le poids des aires plus grandes et des aires plus petites que celle d'Angoulême. Le référentiel (*voir carte*) est composé des aires de : Amiens, Besançon, Brive-la-Gaillarde, Bourges, Chalon-sur-Saône, Charleville-Mézières, Dunkerque, Évreux, Laval, Le Havre, Limoges, Saint-Quentin, Tarbes, Valence. Le critère du poids des emplois industriels dans l'économie en 1975 fait du référentiel un territoire « historiquement industriel ».

Dans certaines circonstances (étude des jeunes, des migrations résidentielles, etc.), ce référentiel est inadapté. On utilise alors un « sous-référentiel ». C'est le référentiel amputé des aires où la part d'étudiants dépasse 20 % de la population (elle est de 16 % dans l'aire d'Angoulême). Les quatre aires d'Amiens, Besançon, Limoges et Tarbes sont ainsi enlevées du référentiel d'étude.

Pour demeurer conscient des différences existant entre l'aire d'Angoulême et les autres aires voisines, notamment en matière démographique, nous utilisons aussi, en tant que de besoin, un référentiel régional voisin, dit « référentiel de cadrage ». Il est composé des aires urbaines de Châtelleraut, Poitiers, Niort, La Rochelle, Rochefort, Saintes et Cognac.

Le zonage en aires urbaines

Le **Zonage en Aires Urbaines (ZAU)** a pour objectif d'apporter une vision de l'influence des villes sur le territoire. Ce zonage est fondé sur les données du recensement de population et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les **couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif. L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « **grande aire urbaine** ». Dans la présente étude, on assimilera souvent le GrandAngoulême au pôle de l'aire (sa composition communale est presque identique) et le reste des communes de l'aire à la couronne.

Certaines communes ne sont pas attirées par une seule aire urbaine (AU), mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue **l'espace périurbain**.

On définit par ailleurs les **couronnes des moyens pôles et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles. L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « **moyenne aire** » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « **petite aire** ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les « autres communes multipolarisées » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires. Les communes restantes sont nommées « communes isolées hors influence des pôles ».

Pour en savoir plus, voir Bibliographie [17]

Les migrations résidentielles dans le recensement de la population

Dans cette étude, on analyse les migrations résidentielles à partir du recensement de la population 2008, dernier disponible à cette fin. Les millésimes suivants du recensement ne fournissent plus cette donnée. Dans le recensement 2008, on interroge les personnes recensées sur leur commune de résidence 5 ans auparavant. La période de 5 ans conduit à sous-estimer la mobilité des populations : par exemple, la migration d'un jeune qui quitte son territoire pour études pendant trois ans puis revient est « invisible ».

Les enfants de moins de 5 ans sont exclus des données sur les migrations résidentielles. Les sorties vers l'étranger sont également inconnues. Pour pallier ces différents problèmes, les données de cette étude se limitent aux personnes de 5 ans et plus et résidant en métropole au recensement et 5 ans auparavant. Par ailleurs, les caractéristiques sociodémographiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, ne sont connues qu'à la date du recensement. On ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration. Il faut donc être prudent quant à l'analyse conjointe de ces caractéristiques sociodémographiques et des migrations résidentielles. Enfin, des changements de concepts entre le recensement de 2008 et celui de 1999 obligent à prendre de nombreuses précautions pour réaliser des comparaisons temporelles.

Pour en savoir plus, *Fiche conseils thématiques du RP sur les migrations résidentielles*.

<http://www.insee.fr/fr/publics/communication/recensement/particuliers/doc/fiche-migrations.pdf>

Actifs surdiplômés ou sous-diplômés

Les résultats utilisent les concepts de l'étude "Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement" (*Bibliographie [18]*). Cette étude utilise une table de correspondance diplôme-profession associant à chaque profession un niveau de diplôme considéré comme adapté. Dans les autres cas, les salariés sont donc considérés comme sur-diplômés ou sous-diplômés.

Le champ est celui des salariés au lieu de travail (hors clergé). Les catégories socioprofessionnelles prises en compte ici ne correspondent pas directement à celles d'une nomenclature existante. Pour les constituer, on utilise la catégorie sociale de niveau 3 (42 postes) et la PCS détaillée en 497 postes (pour les employés non qualifiés). On obtient des catégories suivantes : cadres, professeurs, ingénieurs ; techniciens et professions intermédiaires ; employés qualifiés ; employés non qualifiés ; ouvriers qualifiés ; ouvriers non qualifiés.

La distinction entre employés qualifiés et employés non qualifiés n'existe pas dans les nomenclatures de professions. La définition des employés non qualifiés prise en compte ici est basée sur la PCS 2003. Elle reprend celle de l'Insee Première n° 1250 de juillet 2009 intitulé « Les employés et ouvriers non qualifiés : un niveau de vie inférieur d'un quart à la moyenne des salariés ».

L'analyse fonctionnelle des emplois

Il s'agit d'une approche par métiers des emplois, complémentaire à l'analyse par secteurs d'activité traditionnellement utilisés. Les actifs sont ainsi répartis en 15 fonctions définies à partir de la profession exercée. En 2003, l'évolution des PCS a fait basculer certains postes d'une fonction à une autre. Globalement, ce changement de nomenclature entraîne un effet à la hausse significatif pour les fonctions « gestion » (professions techniques des assurances), « fabrication » (métiers du contrôle qualité et méthode de production), « prestations intellectuelles » (une partie des informaticiens) et « entretien - réparation », et un effet à la baisse sensible pour les fonctions « conception - recherche » et « commerce inter-entreprises ».

En cohérence avec cette analyse transversale, cinq fonctions métropolitaines ont été dégagées, du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines. La notion d'emploi stratégique correspond aux « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM). Il s'agit des cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés exerçant un emploi dans les fonctions de gestion, de prestations intellectuelles, de conception - recherche, de commerce inter-entreprises ou de culture - loisirs. *Pour en savoir plus, grille d'analyse « Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines de 1982 à 2009 » sur insee.fr.*

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse

Les projections de population : le modèle Omphale

Les projections de population permettent de prolonger dans le futur les tendances démographiques des dernières années connues. Pour les réaliser, l'Insee dispose d'un modèle appelé « Omphale 2010 ». Ce modèle applique, par sexe et âge, des quotients d'émigration bilocalisés, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité propres aux populations des zones étudiées. Des hypothèses plus ou moins hautes peuvent être faites sur les quotients de fécondité et de mortalité, ainsi que sur le volume des migrations avec l'étranger. En conséquence, il existe plusieurs scénarios. Le scénario couramment diffusé est appelé « scénario central ».

Les projections Omphale aident à éclairer l'avenir, mais ne peuvent pas être assimilées à des prévisions. En effet, des événements locaux plus ou moins attendus peuvent parfois modifier les comportements démographiques (fermeture d'une caserne ou d'une usine, ouverture d'un parc touristique, accélérations et replis successifs des comportements de périurbanisation...). Les scénarios habituels d'Omphale ne prennent pas en compte ces éléments.

Le modèle Omphale est basé sur les populations du recensement 2007. Le scénario central « prolonge » par conséquent des tendances migratoires antérieures à 2007, alors que les comportements migratoires ont pu, depuis, évoluer de façon non négligeable. De fait, des écarts apparaissent entre les données projetées par Omphale et celles observées au dernier millésime du recensement (2011). Afin de prendre en compte ces résultats, et donc les tendances migratoires les plus récentes, il a été choisi de construire un scénario spécifique « à façon ». Ce scénario inclut des hypothèses supplémentaires sur les quotients d'émigration. Pour un territoire donné, un coefficient est appliqué, de manière uniforme, aux flux migratoires à destination des communes de ce territoire. Cela permet de « recalibrer » le modèle Omphale sur les données du recensement 2011. Ce scénario est appelé « scénario tendances récentes ».

Pour en savoir plus, Bibliographie [19].